

Arrondissement de Mont de Marsan
Canton de Haute Lande Armagnac
Mairie D'ESCOURCE

3 place de la Mairie
40210 Escource

☎ 05 58 04 20 06

📄 05 58 04 21 19

✉ mairie@escource.fr

Séance du 2 avril 2024

Date de Convocation : 28 mars 2024

Nombres de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 12

En exercice : 12

Ont pris part à la délibération : 12 (dont 1 procuration)

L'an deux mil vingt-quatre le deux du mois d'avril à 18 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Espace Marc Lauga, salle Jean Pierre Brun, sous la Présidence de Patrick SABIN, Maire.

Présents : SABIN Patrick, Maire ; LASTERRA Pierre, DEDIEU Emmanuelle, RABY André, DEBOUDACHER Patrick, BRUSTIS Anne-Laure, DIEDA Jean-Claude, DEGOS Patrice, EDALITI Nathalie, LEPAN Pierre, ROMAO Manuel.

Absent(e)s et excusé(e)s : JULIEN Geneviève

Procuration : JULIEN Geneviève à SABIN Patrick

Monsieur André RABY a été élu secrétaire de séance

Délibération 2024 – 009

Objet : Vote du budget primitif 2024 de la Commune

Après avis de la Commission des finances réunie en date des 9, 10 février, 5 et 23 mars 2024 ;

Ayant entendu l'exposé de M. Pierre LASTERRA, Vice-Président de la commission communale des finances et de M. Patrick SABIN Maire, Président de la Commission des finances ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par

12 voix pour

0 voix contre

0 abstention

De voter et d'approuver comme suit :

- le budget primitif 2024 de la section fonctionnement par chapitre ;
- le budget primitif 2024 de la section investissement par chapitre et opération.


Budget Primitif Commune 2024 :

Section de FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
		Excédent reporté 002	178 005,40 €
011 - Charges Caractère Général	326 000,00 €	013 - Atténuations de charges	
012 - Charges du Personnel	440 000,00 €	70 - Produits des services	193 000,00 €
014 - Atténuations de produits		73 - Impôts et taxes	221 592,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	120 000,00 €	731 - Fiscalité locale	212 000,00 €
66 - Charges Financières	5 000,00 €	74 - Dotations et participations	159 719,00 €
67 - Charges Exceptionnelles	3 000,00 €	75 Autre produits de gestion courante	24 000,00 €
		76 - Produits financiers	16 000,00 €
		77 - Produits exceptionnels	2 000,60 €
Virement à la section d'investissement	73 372,00 €		
Opérations d'ordre	38 945,00 €	Opérations d'ordre	
TOTAL des DEPENSES	1 006 317,00 €	TOTAL des RECETTES	1 006 317,00 €

Section d'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Déficit en 001	353 521,91	FCTVA	190 000,00 €
Opérations d'équipement	934 801,00 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	585 365,91 €
RAR 2023	231 844,00 €	Subventions	29 484,00 €
Opération non individualisée	- €	Prêt	3 000,00 €
		Produits de cession	600 000,00 €
		Virement de la section de fonctionnement	73 372,00 €
		Opérations d'ordre (041)	3 060,00 €
Opérations d'ordre	3 060,00 €	Opérations d'ordre (041)	38 945,00 €
TOTAL des DEPENSES	1 523 226,91 €	TOTAL des RECETTES	1 523 226,91 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par envoi en
Préfecture le 05 / 04 / 2023
et affichage le 05 / 04 / 2023
Le Maire,
P SABIN



Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire, Patrick SABIN



Le secrétaire de séance, André RABY

